



Procès-Verbal du Conseil municipal du 12 février 2026

Début de séance : 20h40

PRESENTS : Michel SENTY, Anne CALMELS, Pierre SAUVEPLANE, Oliver GARAMPON, Christophe BRUN, Mathieu VERLAGUET, Cédric FABRE.

ABSENTS EXCUSES : Mathieu LADET, Jean-Jacques RODIER, Emmanuel LAYRAL

PROCURATION : Emmanuel LAYRAL a donné procuration à Cédric FABRE

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 janvier 2026
- Compte rendu des décisions du maire
- Participation en santé/prévoyance dans le cadre d'une procédure de labellisation
- Délibération relative à la mise en place de l'indemnité de maniement de fonds
- Mise à jour des tarifs du point accueil communal
- Approbation de la convention d'objectifs 2026 – Garderie du centre d'accueil de loisirs de La Cavalerie
- Adhésion à l'association Conservatoire des Forts villageois
- Adhésion à l'association des Maires Ruraux 12
- Fonds de concours auprès de la CCLV –Travaux de voirie
- Questions diverses

Délibérations et décisions du conseil municipal :

- **Désignation d'un secrétaire de séance** : Olivier GARAMPON a été désigné, à huit voix, pour afin de remplir cette fonction.
- **Approbation du PV du CM du 19 janvier 2026** : Après lecture du PV par Madame Calmels, le Conseil Municipal l'a adopté à huit voix pour.
- **CR des décisions du maire** : Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises depuis le 19 janvier 2026.
- **Participation en santé/prévoyance dans le cadre d'une procédure de labellisation** : Pour se conformer à la législation le Conseil Municipal délibère à huit voix pour, afin d'attribuer une participation de 15 euros par mois aux agents disposant d'un contrat de santé labellisé.
- **Délibération relative à la mise en place de l'indemnité de maniement de fonds** : Afin de se conformer à la législation, le Conseil Municipal, à huit voix pour met en place une indemnité de maniement de fonds publics pour les agents concernés.
- **Mise à jour des tarifs du point accueil communal** : Le Conseil Municipal délibère, à huit voix pour, les tarifs 2026 applicables au Point Accueil communal.
- **Approbation de la convention d'objectifs 2026 – Garderie du centre d'accueil de loisirs de La Cavalerie** : Le Conseil Municipal approuve, à huit voix pour, la convention d'objectifs 2026 concernant la prise en charge des enfants domiciliés sur notre commune et fréquentant la garderie du centre d'accueil de la Cavalerie.
- **Adhésion à l'association Conservatoire des Forts villageois** : Le Conseil municipal, adopte à huit voix, pour l'adhésion à cette association.
- **Adhésion à l'association des Maires Ruraux 12** : Le Conseil municipal adopte, à huit voix pour, l'adhésion à cette association.



Procès-Verbal du Conseil municipal du 12 février 2026

- Fonds de concours auprès de la CCLV –Travaux de voirie : Le Conseil municipal délibère, à huit voix pour, la demande de fonds de concours déposé auprès de la Communauté de communes Larzac et Vallées pour les travaux de voirie réalisés sur la commune.
- Questions diverses : Néant.

Fin de séance : 21h00

Le Maire
CALMELS Anne

Le secrétaire de séance
GARAMPON Olivier